



TRANSFERT DE FERME | A S S U R A N C E
D E P E R S O N N E S



Desjardins
Sécurité financière^{MC}

Cabinet de services financiers



Votre ferme, c'est toute votre vie et celle de votre famille

Vous y avez mis toutes vos énergies pour en faire une entreprise prospère et viable. Voici maintenant venu le moment de commencer à planifier son transfert à votre relèvé.



Vous avez prévu le déroulement de chaque étape: l'intégration de gens qui prendront votre relève aux activités de la ferme, la préparation de votre retraite et de celle de votre conjoint, le plan de financement rattaché au transfert de votre entreprise, l'analyse des incidences fiscales liées à cette opération, etc. Vous avez vraiment pensé à tout.

Toutefois, avez-vous prévu l'imprévu?

Dans quelle mesure vos plans risqueraient-ils d'être modifiés si vous étiez, par exemple, victime d'un accident ou d'une maladie grave ou si un de vos associés devenait invalide, décédait ou quittait votre entreprise?

Heureusement, il existe des moyens de vous prémunir contre les conséquences financières de tels événements et d'assurer la continuité des activités de votre exploitation agricole et, éventuellement, d'en finaliser le transfert.

Pour être certain d'être à l'abri des impondérables de la vie, vous devez avoir recours à l'analyse de vos besoins de protection d'assurance afin de choisir les solutions les mieux adaptées à votre situation. Rencontrer un conseiller en sécurité financière de Desjardins Sécurité financière constitue une étape essentielle dans la réalisation de votre projet.

En étroite collaboration avec votre directeur de comptes agricoles de Desjardins, il analysera avec vous votre situation et vous recommandera les protections qu'il vous faut pour franchir chacune des étapes liées au transfert de votre ferme. Il est un expert en matière d'assurance de personnes et possède la formation nécessaire pour répondre aux besoins des personnes et des entreprises concernées par tout type de transfert agricole.

Ainsi, vous aurez tout prévu, même l'imprévu!



ASSURER LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

En vous recommandant d'assurer vos prêts et votre marge de crédit chez Desjardins Sécurité financière (DSF), votre directeur de comptes vous offre de protéger la santé financière de votre entreprise pour qu'elle puisse continuer de rembourser ses emprunts même si vous ou l'un de vos associés décédez ou devenez invalide.

Si un tel événement se produisait, la survie de votre entreprise pourrait être menacée. Pour vous éviter d'avoir recours à un financement supplémentaire, de vendre les biens de votre entreprise ou d'utiliser l'épargne que vous avez accumulée, le conseiller en sécurité financière de DSF vous proposera des protections complémentaires pour:

- remplacer le revenu manquant;
- obtenir les sommes nécessaires au paiement des frais d'affaires;
- faire face à la perte d'une personne clé.

PRÉPARER LE TRANSFERT

Pour faciliter le transfert de votre entreprise à un de vos partenaires ou à vos héritiers, le conseiller en sécurité financière de DSF vous recommandera des solutions visant à procurer les fonds nécessaires:

- à la mise en application d'une convention de rachat de parts d'associés;
- au paiement de l'impôt et des frais relatifs à un transfert.

SE SOUCIER DE L'ÉQUITÉ SUR LE PLAN FAMILIAL

Vous êtes soucieux de l'avenir de chaque membre de votre famille et vous voulez être équitable envers chacun de vos héritiers? L'assurance vie constitue la solution idéale, car elle:

- peut prévoir le versement d'une somme au dernier conjoint survivant;
- permet de léguer un montant d'assurance à vos enfants, y compris ceux qui ne prendront pas votre relève.



LE DIRECTEUR DE COMPTES AGRICOLES ET LE CONSEILLER EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE DSF:

VOS PARTENAIRES POUR ASSURER LE TRANSFERT DE VOTRE ENTREPRISE...

À titre de propriétaire d'une exploitation agricole, vous êtes appelés à effectuer des transactions financières qui peuvent s'avérer complexes. Les conseils d'experts vous aideront à assurer le transfert de votre entreprise de façon harmonieuse de sorte que cette démarche soit avantageuse pour chacune des parties concernées. Grâce à l'appui des filiales du Mouvement Desjardins, votre directeur de comptes agricoles est en mesure de voir à l'ensemble de vos besoins financiers et de vous appuyer dans la réalisation de votre projet sur tous les plans.

Il vous proposera d'adhérer à l'assurance crédit Desjardins, qui vous offre des protections parfaitement adaptées au remboursement des emprunts de votre entreprise dans le cas où un de vos associés ou vous-même décédez ou tombez invalide. Il vous recommandera aussi de rencontrer un conseiller en sécurité financière en vue de couvrir vos besoins complémentaires de protection et de profiter d'une offre sur mesure. Le conseiller en sécurité financière de DSF est un professionnel de l'assurance de personnes salarié et certifié par le Bureau des services financiers.

Lorsque vous le rencontrerez, il effectuera une analyse des besoins de protection de chaque personne concernée par le transfert de votre entreprise. Les conclusions de ces analyses seront à la base des recommandations qu'il vous fera. Les protections d'assurance qu'il vous proposera tiendront compte:

- de vos besoins réels d'assurance à chaque étape du transfert;
- des modalités de cette transaction et de ses incidences fiscales;
- des objectifs personnels et financiers de chaque personne concernée (le ou les propriétaires et la relève);
- des protections d'assurance que vous détenez déjà.

DES PROTECTIONS ADÉQUATES À TOUTES LES ÉTAPES

La gamme de protections d'assurance de personnes de Desjardins Sécurité financière vous offre la sécurité nécessaire en tout temps. Nous répondons à vos besoins d'assurance à chaque étape du transfert de votre entreprise jusqu'à sa pleine réalisation.

L'ASSURANCE CRÉDIT DESJARDINS vous permet de protéger le financement nécessaire à l'acquisition, à l'exploitation et à la croissance de votre entreprise.

LES PROTECTIONS D'ASSURANCE DÉCÈS, INVALIDITÉ, ACCIDENT, SOINS DE SANTÉ ET MALADIES GRAVES protègent les personnes touchées par le transfert de votre entreprise ainsi que leurs proches et évitent qu'un événement malheureux vienne compromettre votre projet.

L'ASSURANCE VOYAGE vous fait profiter d'une protection complète en ce qui a trait à vos séjours de courte ou de longue durée à l'extérieur de la province.

LES FONDS DISTINCTS MILLÉNIA III complètent les fonds d'investissement qui vous sont offerts par votre caisse Desjardins en garantissant votre capital à 100 % en cas de décès et en protégeant vos placements contre l'inflation.

LES PRODUITS DE RENTES vous procurent un revenu correspondant à vos besoins et à votre style de vie au moment de la retraite.



Desjardins
Sécurité financière^{MC}

Cabinet de services financiers